



## Responsabilité du garagiste

Par **Cathy35150**, le **05/10/2010** à **03:12**

Bonjour,  
Bonjour, mon mari a déposé sa Bmw 316 en garage pour un problème de voyants restants allumés, le devis étant trop élevé, mon mari a décidé de récupérer son véhicule(ancien mécano, il fera les travaux lui-même). Jeudi matin, il va chercher sa voiture et pour sortir la facture l'ouvrier va chercher le kilométrique, il rebranche la batterie et BOUM ! L'air bag a explosé le pare-brise et cassé le tableau de bord !  
Qui est responsable ? L'ouvrier n'ayant pas désactivé l'air-bag pour rebrancher la batterie, est-ce une faute professionnelle ? Notre assureur ne veut pas nous suivre, l'incident s'étant produit dans un garage !  
Qui peut nous conseiller ?  
Merci d'avance !  
catherine.hamon35@orange.fr

Par **chaber**, le **05/10/2010** à **06:13**

Bonjour  
Votre véhicule étant toujours sous la responsabilité du garage, il appartient à ce dernier de faire éventuellement une déclaration à son propre assureur ou de procéder à ses frais à la remise en état.  
Votre assureur ne peut intervenir. Toutefois vous devez posséder dans votre contrat une protection juridique que vous pourriez faire jouer si des difficultés surgissaient avec le garage.